

PROGRAMMATION 2009-2012 DE LA CONFÉJES



PROGRAMMATION 2009-2012

DE LA CONFEJES

Sommaire

ABREVIATIONS, ACRONYMES, SIGLES UTILISES	2
I - CONTEXTE DE LA PROGRAMMATION	3
1. Évolution institutionnelle de la CONFEJES	4
2. Conclusions de l'évaluation de la Programmation 2005-2008	5
3. Présentation stratégique de la Programmation 2009-2012	6
II - CADRE PROGRAMMATIQUE 2009-2012	7
1. Trois programmes articulés autour de la mission de la CONFEJES	8
2. Résultats attendus au terme de la Programmation 2009-2012	9
3. Programme I : Actions stratégiques du Secrétariat général	10
4. Programme II : Jeunesse	11
5. Programme III : Sport	12
6. Axe transversal : Égalité entre les femmes et les hommes	13
III - HYPOTHÈSES ET RISQUES	15
1. Identification des conditions nécessaires	16
2. Stratégie d'atténuation des risques	18
IV - SUIVI ET ÉVALUATION	19
V - VENTILATION PAR ACTIVITÉS ET BUDGET	21
1. Programme I - Budget : 2 080 000 000 FCFA	22
2. Programme II - Budget : 2 020 000 000 FCFA	26
3. Programme III - Budget : 3 115 000 000 FCFA	30
4. Axe transversal - Budget : 170 000 000 FCFA	32
5. Récapitulatif des budgets : 7 385 000 000 FCFA	33
ANNEXES	35
1. Cadre logique axé sur les résultats	35
2. Définition des concepts	39

Abréviations, Acronymes, Sigles utilisés

AMA	Agence Mondiale Antidopage
APC	Approche Par Compétences
ATN	Appuis Techniques Nationaux
CAA	Confédération Africaine d'Athlétisme
CCP	Commission Consultative Permanente de la CONFEJES sur la Formation des Cadres Supérieurs de la Jeunesse et des Sports
CNJ	Conseil National des Jeunes
CNSS	Commission Nationale de Suivi et de Soutien
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage
CTSO	Comité Technique de Sélection et d'Orientation du Fonds d'Insertion des Jeunes
CTS	Comité Technique Spécialisé
CTS-STAPS	Comité Technique Spécialisé en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
FFPO	Fonds Francophone de Préparation Olympique
FIJ	Fonds d'Insertion des Jeunes
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GTCF	Groupe de Travail CONFEJES pour la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de Jeunesse et de Sport
JS	Jeunesse et Sports
JSL	Jeunesse, Sports et Loisirs
LMD	Licence, Master, Doctorat
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAD	Organisation Nationale Antidopage
ONGI	Organisations Non Gouvernementales Internationales
PCFC	Programme CONFEJES de Formation des Cadres
PDDH	Promotion de la Démocratie et des Droits Humains
RD	Recherche et Développement
SG	Secrétaire général de la CONFEJES
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

CONTEXTE DE LA PROGRAMMATION



L'élaboration de la Programmation quadriennale 2009-2012 intervient dans un contexte caractérisé par la reconnaissance officielle de la CONFEJES en tant qu'Institution de la Francophonie et l'amorce d'un processus de rénovation de l'Institution depuis 2005, date de prise de fonction de l'actuel Secrétaire général.

La présentation des éléments pertinents de ce contexte conduit à un rappel de l'évolution institutionnelle de la CONFEJES, des conclusions de l'évaluation de la Programmation quadriennale 2005-2008 et des orientations stratégiques de la nouvelle programmation.

1. Evolution institutionnelle de la CONFEJES

Créée en décembre 1969 sur décision des Ministres de la Jeunesse et des Sports des États africains et malgache d'expression française de se réunir périodiquement sur les questions relevant de leurs domaines de compétences, la CONFEJES a connu une évolution institutionnelle marquée par l'adoption :

- De règles statutaires régissant l'organisation, le fonctionnement, la création d'un Secrétariat exécutif permanent (1971/72),
- De l'appellation Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française « CONFEJES » (1973),
- Du protocole d'accord régissant l'organisation et le fonctionnement de la Conférence (1975),
- De nouvelles orientations centrées sur l'appui aux politiques nationales de jeunesse, de sport et de formation des cadres (1999).

Cette évolution institutionnelle a été confortée par les Sommets successifs de Paris (1986), Québec (1987) où la CONFEJES reçoit des plus hautes autorités le mandat de mettre en œuvre et d'assurer la pérennité des Jeux de la Francophonie, de Dakar (1989), de Paris (1991), de Hanoi (1997), de Moncton (1999) où la CONFEJES est consacrée comme lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse, de Beyrouth (2003) et de Ouagadougou (2004).

Au bout de ce processus et suite à l'évaluation de ses programmes, la CONFEJES a acquis en 2005 une reconnaissance officielle en tant qu'Institution de la Francophonie et pris la dénomination suivante : « Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des États et gouvernements ayant le Français en partage ».

En raison de cette reconnaissance, l'Institution a conformé sa Programmation 2005-2008 aux quatre missions retenues par le Cadre stratégique décennal de la Francophonie :

- La promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;

- La promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- L'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

En application du Cadre stratégique décennal de la Francophonie, les orientations de la CONFEJES s'inscrivent dans des axes stratégiques prioritaires visant :

- L'ingénierie des politiques publiques ;
- La recherche de réponses aux attentes prioritaires des jeunes ;
- La promotion d'un schéma de développement sportif cohérent ;
- L'environnement du sportif et de certains publics vulnérables (équité entre les genres, accès des handicapés, etc.) ;
- Le développement des ressources humaines par la recherche d'appuis aux instituts en matière de développement des capacités des agents ;
- La promotion de l'équité entre les genres dans les activités.

Ces orientations stratégiques ont été traduites en 2005 dans 3 programmes :

- Programme I : Appui Institutionnel
- Programme II : Jeunesse
Programme II : Sport
- Programme III : Formation et Perfectionnement des Cadres

Leur réalisation a mobilisé un financement de 5 578 053 023 FCFA consacré pour 68% au Programme Jeunesse et Sport, à hauteur de 41% pour la dimension Sport et 27% pour la dimension Jeunesse.

2. Conclusions de l'évaluation de la Programmation 2005-2008

Au terme de cette évaluation, le constat qui s'impose est que la Programmation 2005-2008 n'était pas dans une logique de budgétisation par objectifs. Les indicateurs de réalisation ont été privilégiés au détriment des indicateurs de résultats. Les actions qui étaient prévues ont été presque toutes réalisées mais on ne peut pas dire l'ampleur des résultats obtenus, autrement dit, le niveau de changement atteint.

Il y a cependant des résultats probants éclatés avec des effets plus ou moins durables dont :

- Une concertation fructueuse avec le Mouvement sportif ;
- La participation aux opérations de détection des jeunes talents ;
- Le renforcement des Clubs CONFEJES ;
- L'aide aux pays à la préparation des grandes compétitions internationales ;
- Le soutien à la formation de l'élite sportive ;
- Le développement des capacités d'élaboration des politiques nationales ;
- Le soutien à l'entrepreneuriat par l'injection d'un budget de démarrage de micro-entreprises ;
- L'harmonisation et la reconnaissance de la formation dans tout l'espace francophone ;
- La dynamisation de la formation supérieure.

Les points forts de ces réalisations sont :

- L'accompagnement à l'élaboration des politiques nationales de Jeunesse et Sport ;
- Le FIJ qui a financé 405 projets ;
- Les bourses FFPO ;
- La formation des cadres ;
- L'émergence d'une nouvelle gouvernance des institutions ;
- Une bonne conduite des changements basée sur des méthodes de gouvernance participative ;
- L'élargissement du tissu partenarial ;
- L'impulsion de groupes de travail ;
- Un souci de la diversité des attentes sur le plan géographique ;
- Une ouverture aux acteurs ;
- Et, en définitive, une offre des actions de renforcement

des capacités destinées à des acteurs pertinents et à fort effet multiplicateur.

L'action de l'Institution a été limitée par des facteurs liés à :

- Une insuffisante prise en charge au niveau des pays des problématiques jeunes en conflit avec la loi ;
- Un usage encore faible du principe de subsidiarité ;
- Une faible implication du niveau décentralisé en tant qu'opérateur de politique publique ;
- Une prise en charge timide de nouvelles problématiques jeunes (émigration clandestine...) ;
- Une difficulté à constituer une offre de loisirs efficace ;
- Un défaut de synergie des points focaux CONFEJES au niveau des pays ;
- Une difficulté à répondre aux handicaps sociaux et physiques qui sont un frein à l'équité ;
- Un défaut de cotisation des membres affectant l'accès des publics aux services ;
- Un système de suivi et d'évaluation défaillant ;
- Un mode de programmation inadapté.

Pour lever ces contraintes, il est proposé de :

- **Mettre en place un système de suivi et d'évaluation ;**
- **Renforcer les dispositifs de coordination des réseaux nationaux ;**
- **Recentrer l'action autour des activités principales ;**
- **Veiller au respect du principe de subsidiarité.**

Il est également suggéré de :

- Développer des outils de gestion et de coordination ;
- Expérimenter des valises d'offres holistiques pour les bénéficiaires dans les programmes d'insertion sociale et économique ;
- Renforcer l'action en faveur des femmes et des personnes handicapées ;
- Appuyer le pilotage des politiques publiques avec un accent sur le suivi et l'évaluation.

3. Présentation stratégique de la Programmation 2009-2012

La CONFEJES a amorcé un processus de renouveau depuis 2005. Cette mutation est l'expression d'une volonté de recherche de l'efficacité et de l'efficience de l'action de la CONFEJES, ainsi que d'une meilleure visibilité de son action à travers la mesure des effets de celle-ci auprès de ses bénéficiaires.

Dans sa recherche d'une plus grande efficacité, la CONFEJES a initié une étude de restructuration du Secrétariat général dont les conclusions ont été portées à l'attention des Ministres lors de la dernière Conférence. L'Institution a également renouvelé son personnel cadre en se basant sur des critères de compétences.

La CONFEJES se propose désormais de recentrer sa programmation sur :

- Deux programmes principaux : un Programme Jeunesse et un Programme Sport ;
- Un troisième programme : Actions stratégiques du Secrétariat général ;
- Un axe transversal : Egalité entre les femmes et les hommes.

Elle privilégie, en outre, le **partenariat** et la **subsidiarité** et inscrit désormais son action dans une logique de **gestion axée sur les résultats** qui a fait l'objet d'une décision de la Réunion du Bureau tenue à Nouakchott (Mauritanie) en février 2008. En application de cette décision, l'Institution a initié des formations de l'équipe du Secrétariat général et des correspondants nationaux de la CONFEJES. Elle a formulé sa programmation 2009-2012 selon cette approche GAR.

Au bout du compte, la Programmation 2009-2012 s'appuie sur les acquis capitalisés par la Programmation 2005-2008 et fonde son action sur les orientations stratégiques ci-après :

- Arrimage avec les missions de la Francophonie ;
- Réponses aux attentes exprimées par les États et gouvernement membres ;
- Resserrement de la programmation ;
- Concentration sur les projets phares (FIJ, bourses

FFPO, bourses PCFC, etc) ;

- Prise en compte de l'évolution des domaines JSL ;
- Prise en compte de la décentralisation en marche dans de nombreux pays ;
- Implantation de la GAR.



CADRE PROGRAMMATIQUE

2009-2012



1. Trois programmes articulés autour de la mission de la CONFEJES

Les deux programmes principaux (Programme Jeunesse et Programme Sport), le troisième Programme (Actions stratégiques du Secrétariat général) et l'axe transversal (Égalité entre les femmes et les hommes) sont intimement liés les uns aux autres dans leur articulation axiale tout en restant spécifiques.

L'organisation des interventions sous ces trois programmes permet de bien cadrer l'action, limite la dispersion en une multitude d'activités et favorise la canalisation de nos efforts vers l'atteinte des résultats

institutionnels escomptés.

L'axe transversal Égalité entre les femmes et les hommes est au centre des deux programmes principaux et agit dans l'ensemble des interventions de la CONFEJES.

Le principe d'équité constitue le lien organique qui renforce l'action dans les domaines de la jeunesse et du sport. À ce niveau, le résultat escompté est d'atteindre pour l'ensemble des actions menées par la CONFEJES une participation paritaire d'ici 2012.

PROGRAMME I : ACTIONS STRATÉGIQUES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Actions transversales :

- Participation du Secrétariat général à l'Institutionnel francophone
- Implication de l'ensemble des États et gouvernements dans les actions de la CONFEJES
- Développement de la communication externe de la CONFEJES
- Optimisation de la gestion de la CONFEJES : mise en place de la GAR et d'un dispositif de suivi-évaluation
- Appui à la publication et à la diffusion de documents pédagogiques et techniques
- Représentation et contribution de la CONFEJES aux réunions internationales
- Poursuite de l'appui à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques
- Élargissement, consolidation et mise en œuvre des conventions de partenariat
- Renforcement et valorisation des capacités des instituts de formation
- Formation et perfectionnement des cadres

Actions spécifiques :

- Mise en place d'une plate-forme d'échange d'informations sur le sport en langue française
- Promotion du français, langue du sport
- Suivi du Forum des élus francophones du Mouvement sportif international et africain

AXE : EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PROGRAMME II : JEUNESSE

- Promotion de la paix, de la démocratie et des droits humains
- Développement et valorisation du potentiel des jeunes
- Renforcement des capacités en matière d'insertion sociale
- Renforcement des capacités en matière d'insertion économique

PROGRAMME III : SPORT

- Développement du sport de masse et promotion de la paix par le sport
- Appui à la structuration de l'organisation sportive et de la vie associative nationales
- Sport de haut niveau
- Amélioration de l'environnement des sportifs

2. Résultats attendus au terme de la Programmation 2009-2012

Le résultat final ou impact visé par la programmation 2009-2012 est le suivant :

La Jeunesse et le Sport constituent des secteurs valorisés par les États et gouvernements membres comme vecteurs de développement national, de promotion de la Francophonie et d'atteinte des OMD.

Ce résultat d'impact couvre l'ensemble des trois programmes et traduit la mission de la CONFEJES.

En vue d'atteindre ce résultat final, des résultats intermédiaires (ou effets) ont été identifiés en lien avec les objectifs visés par les programmes incluant l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les programmes :

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS / EFFETS
<p>Actions stratégiques du Secrétariat général</p> <p>Contribuer à la promotion des idéaux de la Francophonie tout en assurant le rayonnement de la CONFEJES au sein de l'OIF et auprès des autres partenaires clés.</p>	<p>Le rayonnement de la CONFEJES au sein de la Francophonie et auprès des autres partenaires clés assure la prise en compte de la jeunesse et des sports dans les engagements nationaux et internationaux.</p>
<p>Programme Jeunesse</p> <p>Valoriser le potentiel Jeunesse au sein des processus de développement des États et gouvernements membres de la CONFEJES.</p>	<p>Les États et gouvernements membres valorisent le potentiel Jeunesse par des actions de développement auxquelles participent les jeunes.</p>
<p>Programme Sport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la solidarité francophone, le français « langue du sport » et la recherche scientifique francophone ; • Améliorer l'accès, la qualité et la gestion du sport (allant du sport de proximité au sport de haut niveau). 	<ul style="list-style-type: none"> • Effet 1 : La promotion de la solidarité francophone et du français « langue du sport » est renforcée. Une recherche scientifique francophone émerge ; • Effet 2 : Les États et gouvernements membres ont mis en œuvre les stratégies favorisant l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du sport (allant du sport de proximité au sport de haut niveau).
<p>Axe transversal : Égalité femmes/hommes</p> <p>Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de JSL.</p>	<p>La CONFEJES et les États et gouvernements membres ont mis en œuvre des stratégies favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de JSL.</p>

3. Programme I : Actions stratégiques du Secrétariat général

La CONFEJES a su développer au fil des ans une expertise qui est de plus en plus reconnue mais la visibilité de son expertise demande à être mieux connue. Ainsi, des efforts additionnels seront investis afin de nouer des partenariats à haute valeur ajoutée.

Pour ce faire, la CONFEJES sera attentive afin de saisir les opportunités porteuses et suscitera des actions de rapprochement vers les autres. Le but recherché est de développer de nouvelles associations avec des partenaires dont les mandats complètent et renforcent la mutualité.

Par conséquent, en même temps que se feront ces partenariats et des échanges fructueux, la CONFEJES favorisera le renforcement de ses ressources humaines internes.

C'est sous cet axe que se retrouveront des interventions

de promotion du français auprès des partenaires institutionnels, dans le respect des autres langues nationales. C'est ainsi à ce niveau que se retrouveront les actions d'approfondissement de synergie avec les autres organisations de la Francophonie et de participation aux instances de la Francophonie.

La spécificité de cet axe d'intervention est le renforcement de la CONFEJES par une ouverture sur les partenaires :

- Participation à l'Institutionnel francophone, recherche et renforcement de synergies avec les organisations de la Francophonie ;
- Recherche et renforcement de partenariats dans les domaines de compétences de la CONFEJES ;
- Renforcement des ministères et des instituts de formation JSL.

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS STRATEGIQUES
Favoriser la synergie dans le secteur de la JSL.	Des actions stratégiques de la CONFEJES auprès des États et gouvernements membres, des institutions de la Francophonie et d'autres institutions internationales favorisent une synergie dans le secteur de la JSL.	<ul style="list-style-type: none"> • Implication d'un plus grand nombre de pays membres dans les actions de la CONFEJES ; • Partenariats avec les institutions de la Francophonie ; • Partenariats avec des institutions ; • Participation de la CONFEJES dans les réunions et fora internationaux ; • Création de synergies avec d'autres partenaires.
Appuyer l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des politiques publiques.	Les États et gouvernements membres ont élaboré, adopté et mis en œuvre leurs politiques publiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration des politiques publiques ; • Appui à la mise en œuvre des politiques publiques.
Appuyer l'adoption et la mise en œuvre du système LMD par les instituts de formation des cadres.	Les instituts de formation des cadres ont adopté le système LMD et offrent des programmes adaptés aux besoins des États et gouvernements membres.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux instituts de formation pour l'adoption du système LMD ; • Appui aux instituts pour l'élaboration d'un plan d'établissement en harmonie avec les politiques publiques ; • Appui aux instituts de formation et aux ministères pour le renforcement des capacités des ressources humaines et de la formation des cadres.
Moderniser le fonctionnement de la CONFEJES.	La CONFEJES a modernisé son fonctionnement en vue d'accroître son efficacité, son efficience et son rayonnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'outils de communication : site Internet, portail, etc ; • Intégration de la GAR dans les outils de planification (fiches projets), suivi et évaluation des actions et programmes de la CONFEJES ; • Réorganisation du Secrétariat général.

4. Programme II : Jeunesse

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS STRATEGIQUES
Favoriser l'insertion professionnelle et économique des jeunes dans les États et gouvernements membres et notamment dans les États fragiles et/ou en sortie de crise.	Des dispositifs (FIJ et autres) sont mis en œuvre pour l'insertion professionnelle et économique des jeunes dans les États et gouvernements membres et notamment dans les États fragiles et/ou en sortie de crise.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'approbation et à la mise en œuvre des projets (FIJ et autres) ; • Encadrement des bénéficiaires du FIJ (coordonnateurs et encadreurs) ; • Mise en place de mesures d'accompagnement (salons, etc).
Accroître les capacités des associations et des centres de jeunes en matière de gestion des infrastructures, de prévention des comportements déviants et de promotion de la citoyenneté et de gestion des conflits.	Les associations et les centres de jeunes ont accru leurs capacités en matière de gestion des infrastructures, de prévention des comportements déviants et de promotion de la citoyenneté et de la paix.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des cadres des associations et des centres de jeunes ; • Appuis aux projets des associations et des centres (organisation d'événements, etc).
Mobiliser des ressources pour la promotion de la paix, de démocratie et des droits humains.	Les partenaires mobilisent des ressources pour la PDDH.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux pays pour la mise en œuvre de projets PDDH ; • Appui à la réalisation d'activités de promotion PDDH.
Identifier des jeunes leaders, appuyer la création de réseaux et renforcer leurs capacités de leadership.	Des jeunes leaders sont identifiés, organisés en réseaux et leurs capacités de leadership sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de jeunes leaders (garçons et filles) dans les pays ; • Appuis aux réseaux thématiques ; • Formation des jeunes leaders.

5. Programme III : Sport

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS STRATEGIQUES
Mettre en place des dispositifs favorisant le sport de proximité comme moteur de développement et de promotion de la paix.	Les États et gouvernements membres en partenariat avec les collectivités territoriales mettent en place des dispositifs favorisant le sport de proximité comme moteur de développement et de promotion de la paix.	Appui aux pays en crise pour la mise en œuvre d'actions sportives en faveur de la consolidation de la paix.
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la promotion du sport féminin et du sport pour personnes handicapées ; Appuyer la structuration du sport à la base en favorisant son intégration dans les programmes scolaires et son accès aux femmes et aux personnes handicapées. 	Des mesures sont prises pour intégrer le sport dans les programmes scolaires et favoriser son accès à tous en tenant compte des femmes et des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan d'action favorisant l'accès aux activités sportives de proximité pour les personnes handicapées ; Élaboration d'un plan d'action favorisant l'accès aux activités sportives de proximité pour les femmes ; Partenariat avec la CONFEMEN pour l'intégration du sport à l'école ; Élaboration d'un plan d'action en vue de la structuration du sport à la base.
Appuyer les dispositifs favorisant l'accès des jeunes sportifs à l'élite.	<ul style="list-style-type: none"> Les dispositifs favorisent l'appui à l'élite de jeunes sportifs en vue de l'accès au sport de haut niveau ; Des camps d'entraînement préparatoires aux compétitions internationales sont organisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Appuis Techniques Nationaux (ATN) ; Appui à l'organisation de stages Club CONFEJES dans les pays ; Mise en place de pôles régionaux ; Bourses FFPO ; Appuis apportés aux athlètes de haut niveau (camps d'entraînement et autres appuis).
Mettre en place des mesures favorisant l'amélioration de l'environnement sportif.	Des mesures favorisant l'amélioration de l'environnement sportif sont mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux pays pour la ratification de la convention internationale de l'UNESCO sur la lutte contre le dopage ; Appui à la mise en œuvre de la convention avec l'AMA.

6. Axe transversal : Egalité entre les femmes et les hommes

Le développement de la société passe inévitablement par la reconnaissance de l'action des femmes dans la société eu égard à leur importance. Pour ce faire, il est impérieux d'accorder aux femmes une place qui leur donne accès à l'expression de leur plein potentiel. Force est d'admettre que ces dernières ne reçoivent pas toujours l'attention qu'elles méritent et que leur apport au développement social et économique est souvent sous-estimé.

Cette situation demande que des actions précises leur soient réservées. Malgré le fait qu'il y ait ces dernières années la présence d'un discours sur l'élargissement de la place des femmes dans la société, il reste encore d'actualité, compte tenu du peu d'avancement qu'ont connu les femmes dans le processus de prise de décisions. C'est pourquoi l'équité entre les genres est pour la CONFEJES un principe directeur pour l'ensemble de ses interventions.

La mise en œuvre de ce principe directeur fera en sorte que les femmes soient présentes à tous les niveaux de la programmation.

Les réflexions et les recommandations des membres du GTCF alimenteront et aideront la CONFEJES dans la réalisation de cet objectif d'atteinte de l'équité. Les membres de ce comité de réflexion et d'action constituent des antennes sur le terrain, dans les Ministères et appuient la CONFEJES à développer des actions fédératrices en matière d'égalité entre les genres.

La spécificité de cet axe d'intervention est **l'implication directe et équitable des femmes qui est indissociable d'un développement durable**. Cela se traduit par :

- La mise en œuvre d'actions spécifiques de renforcement de la participation des femmes dans les domaines de la JSL ;
- Le renforcement et la valorisation de l'expertise des femmes au sein des ministères.

Les interventions liées à cet axe transversal prendront les formes suivantes :

- L'organisation de rencontres du GTCF ;

- La tenue d'ateliers de valorisation des femmes et de développement de compétences spécifiques au travail à effectuer dans les Ministères ;
- La tenue d'ateliers sur le développement de compétences des femmes dans les milieux de JSL.



HYPOTHESES ET RISQUES



La mise en œuvre de la Programmation 2009-2012 est tributaire de conditions nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés dont certaines sont liées à la CONFEJES et d'autres à l'environnement de l'Institution.

Pour s'assurer de la réussite de la mise en œuvre de ladite programmation, il importe d'une part, d'identifier ces conditions et de s'interroger sur les risques de ne pas les réunir pour atteindre les résultats des programmes et d'autre part, de mettre en œuvre conséquemment une stratégie d'atténuation de ces risques éventuels.

1. L'identification des conditions nécessaires

1.1 Les conditions internes à l'Institution

Au titre des conditions internes à la CONFEJES, on mentionnera :

- La capacité managériale de l'Institution et principalement le respect des calendriers et des plafonds budgétaires ;
- La maîtrise des instruments de suivi et d'évaluation, autrement dit d'un cadre de mesure des résultats pour s'assurer tout au long de la mise en œuvre de la programmation du niveau d'atteinte des résultats et pouvoir apporter des correctifs nécessaires si des écarts importants sont observés par rapport aux résultats attendus ;
- Le suivi des progrès réalisés par l'utilisation des indicateurs identifiés dans le cadre logique pour mesurer périodiquement le niveau d'atteinte des résultats et prendre les décisions de bonne gestion des programmes ;
- La synergie d'action entre les deux principaux programmes qui a connu un début d'expérimentation dans le cadre de la Programmation 2005-2008 entre les Directions de programmes Jeunesse et Sport et le maintien de la cohésion qui prévaut au sein de l'équipe du Secrétariat général ;
- La qualité de l'expertise externe mobilisée à travers des groupes de travail ad hoc, à l'exemple du GTCF et des CTS, des cabinets et bureaux d'études ou bien des consultants individuels.

Ces conditions ont la particularité d'être sous le contrôle de la CONFEJES. Les risques qui leur sont associés sont à la portée de l'Institution.

1.2 Les conditions externes à l'Institution

Les conditions externes reposent sur les principes de partenariat et de subsidiarité qui fondent l'action de la CONFEJES.

Elles dépendent des relations que l'Institution entretient avec ses partenaires tant institutionnels que techniques

et financiers et des actions menées par ces partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation.

Parmi ces conditions, les plus essentielles au niveau des États et gouvernements membres sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre par les États et gouvernements membres de politiques publiques de JS impliquant activement tous les acteurs concernés. Cette implication sera fonction de la place et du rôle accordés aux jeunes, aux femmes, aux handicapés, aux Fédérations nationales et aux collectivités territoriales dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces politiques qui devront garantir, en outre, la responsabilisation des jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'accès des handicapés aux infrastructures de base ;
- L'interministérialité ou la coopération entre les départements ministériels concernés par les thématiques (jeunes, femmes, handicapés) tels que l'éducation, la santé, les affaires sociales pour des complémentarités ou des synergies d'actions en raison de la transversalité des domaines concernés ;
- L'effectivité de la décentralisation ou le transfert effectif des compétences JS aux collectivités territoriales ainsi que les ressources nécessaires à leur mise en œuvre pour réaliser la subsidiarité ;
- La valorisation des relais CONFEJES tels que les correspondants nationaux, les coordonnateurs FIJ et les correspondantes nationales du GTCF dans leur positionnement et les moyens d'actions dont ils disposent, à l'exemple de la Mauritanie qui a créé une cellule au sein du Ministère de la JS avec un budget propre ;
- La coordination de l'action de ces relais dont les capacités à obtenir les données et informations susceptibles de renseigner les indicateurs figurant dans le cadre logique et leur transmission au Secrétariat général de la CONFEJES dans les délais fixés devra être renforcée ;
- Enfin, le paiement des cotisations statutaires et le respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs tels que le FIJ.

Au niveau international, les conditions suivantes sont identifiées :

- L'alignement des institutions de la Francophonie, des autres organisations internationales telles que la CONFEMEN et des partenaires techniques et financiers, sur les priorités des États et gouvernements membres de la CONFEJES à travers ses axes stratégiques d'intervention ;
- Le respect des engagements pris par les Fédérations internationales dans le cadre des conventions et l'implication des Confédérations à l'exemple de la CAA ;
- L'effectivité des annonces de contributions des partenaires ;
- Enfin, les effets de la crise financière mondiale sur l'aide publique.

À la différence des conditions internes, les conditions externes échappent pour la plupart au contrôle de la CONFEJES. Le risque de ne pas les réunir est réel (moyen) à l'échelle des États et plus élevé au niveau international.

2. La stratégie d'atténuation des risques

La stratégie d'atténuation des risques nécessite une série d'actions dont certaines ont déjà été prévues dans la précédente programmation et sur lesquelles un accent particulier est mis.

Il s'agit de :

- La formation continue du personnel en poste et des relais de la CONFEJES ;
- La mise en place des réseaux pour améliorer les échanges de données, d'informations et d'expériences entre les relais et le Secrétariat général ;
- La réalisation d'actions d'appui en matière d'élaboration de plans d'action, de suivi et d'évaluation ;
- L'adoption et la mise en œuvre des conclusions de l'étude de réorganisation du Secrétariat général de la CONFEJES.

Cette stratégie porte sur le partage des bonnes pratiques obtenues avec les projets phares de l'Institution et la formulation de la présente programmation en exploitant au mieux les possibilités offertes par les moyens modernes d'information et de communication.

Elle s'appuie sur un fort plaidoyer auprès des Ministres pour la valorisation des relais et auprès des Fédérations internationales et Confédérations pour leur implication effective dans la promotion de la jeunesse et le développement du sport.

Elle s'emploie également à diffuser et vulgariser la culture des résultats auprès des partenaires de la CONFEJES.

Il lui faut aussi tirer profit de la thématique de la Conférence des Ministres consacrée aux enjeux de la décentralisation et des politiques nationales de jeunesse et sports pour aider les collectivités locales à mieux assumer leurs missions dans ses domaines de compétences. La Conférence a offert par ailleurs une opportunité pour amorcer le plaidoyer précité qui doit être une action permanente tout au long de la programmation.

La stratégie définie s'appuie enfin sur un suivi efficace en

se dotant d'un cadre de suivi des résultats opérationnel dès le début de la mise en œuvre de la programmation.



La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une des actions stratégiques prioritaires que le Secrétariat général de la CONFEJES envisage de mener au cours de la première année de la Programmation 2009-2012.

Un des éléments du dispositif est le cadre de suivi des résultats appelé également **cadre de rendement**. Le cadre de rendement rappelle les indicateurs de rendement identifiés dans le cadre de la Programmation 2009-2012. Il figure dans le cadre logique et précise pour chaque indicateur les sources de vérification (rapport d'activités, rapport annuel etc.), les méthodes de collecte des données (fiches d'évaluation, questionnaire), les responsables de la collecte des données et la fréquence de celle-ci.

Ainsi qu'il paraît, le cadre de rendement est l'instrument qui permet de recueillir les informations permettant de renseigner les indicateurs et de mesurer le niveau d'atteinte des résultats tout au long de la mise en œuvre du programme. Le cadre de rendement s'appuiera sur les innovations introduites en matière de partage et de traitement de l'information.

Les responsabilités du recueil des données et leur fréquence sont assurées selon les modalités suivantes :

- Au niveau du terrain : les relais de la CONFEJES dont les coordonnateurs FIJ, les coordonnatrices du GTCF et autres responsables de projets sont les premiers responsables de la collecte des données. Ces données collectées sont transmises tous les **six (6) mois** aux coordonnateurs nationaux qui font la synthèse des données et transmettent l'information tous les **six (6) mois** aux directions techniques ou aux conseillers techniques, selon le cas, de la CONFEJES.
- À l'échelle du Secrétariat général (les Directions de programme Jeunesse et Sport et les Conseillers techniques) : les résultats obtenus sont rapprochés des résultats escomptés, les écarts éventuels sont enregistrés et des correctifs sont proposés. Ces organes font rapport de l'état d'avancement des programmes tous les **trois (3) mois** au Secrétaire général.

Un bilan annuel et une revue à mi-parcours fourniront les éléments de l'évaluation de la Programmation en 2012.

L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale permettront :

- D'analyser les incidences du contexte sur le degré d'atteinte des résultats ;
- De préciser les conditions qui ont favorisé ou non les changements ;
- De mesurer l'efficacité des actions déployées pour obtenir des résultats ;
- De tirer les leçons apprises pour les actions futures à entreprendre.

V

VENTILATION PAR ACTIVITES ET BUDGET



1. Programme I – Budget : 2 080 000 000 FCFA (= 3 171 000 € / 4 929 000 \$ CAN)

Produit 1.1 : Des actions stratégiques de la CONFEJES auprès des États et gouvernements membres, des institutions de la Francophonie et d'autres institutions internationales favorisent une synergie dans le secteur de la JSL. Budget de 180 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Analyse des programmes des institutions de la Francophonie afin d'identifier des points de rapprochements et de partenariats	X	5 000 000							5 000 000
Participation effective aux rencontres de l'Institutionnel francophone	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Atelier d'information sur les actions CONFEJES auprès des institutions de la Francophonie	X	5 000 000							5 000 000
Partenariat CONFEMEN/ CONFEJES sur le sport scolaire	X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	20 000 000
Journée de la Francophonie et appui à l'organisation de rencontres sportives de masse	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Symposium sur l'information sportive	X	30 000 000							30 000 000
SOUS-TOTAL		75 000 000		35 000 000		35 000 000		35 000 000	180 000 000

**Produit 1.2 : Les États et gouvernements membres ont élaboré, adopté et mis en œuvre leurs politiques de ISL.
Budget de 530 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.**

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Appui à l'élaboration, à la validation, à la mise en œuvre et au suivi de politiques publiques	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	40 000 000
Formation sur les stratégies de financement des politiques nationales et des plans locaux de développement	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	80 000 000
Appui technique à la création de plateformes de concertation de jeunesse (CNI)	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	40 000 000
Formation de formateurs sur la GAR	X	25 000 000	X	25 000 000	X	25 000 000	X	25 000 000	100 000 000
Formation de formateurs sur la gestion, le suivi et l'évaluation de projets	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Montage du module et formation de formateurs en organisation de consultations			X	30 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Formation de formateurs sur l'élaboration des plans locaux de développement	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Ateliers de formation et de renforcement des capacités des cadres féminins des ministères (gestion de projets, gestion de conflits, techniques de négociation, etc.)	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Formation sur les techniques de négociation, de plaidoyer et de communication					X	15 000 000	X	15 000 000	30 000 000
SOUS-TOTAL		110 000 000		140 000 000		140 000 000		140 000 000	530 000 000

Produit 1.3 : Les instituts de formation des cadres JSL ont adopté le système LMD et offrent des programmes adaptés aux besoins des États membres. Appui à la formation et au perfectionnement des cadres des ministères. Budget de 920 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Réunions annuelles de la CCP	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	X	30 000 000	60 000 000
Gestion du programme de bourses de PCFC	X	125 000 000	X	125 000 000	X	125 000 000	X	125 000 000	500 000 000
Poursuite de l'universitarisation du CTS-STAPS : critères d'harmonisation des enseignants	X	5 000 000							5 000 000
Séminaires de formation sur l'ingénierie de formation (2 sessions/an)	X	25 000 000	X	25 000 000					50 000 000
Séminaires de formation sur l'APC (2 sessions/an)	X	25 000 000	X	25 000 000	X	25 000 000	X	25 000 000	100 000 000
Séminaires de formation sur la production de syllabus (2 sessions/an)					X	25 000 000	X	25 000 000	50 000 000
Séminaires sur l'élaboration d'un plan d'établissement (2 sessions/an)	X	25 000 000	X	25 000 000	X	25 000 000	X	25 000 000	100 000 000
Inventaire sur les métiers connexes (jeunesse)	X	10 000 000							10 000 000
Inventaire sur les métiers connexes (loisirs)			X	10 000 000					10 000 000
Appui au développement d'un réseau de partage et de recherche entre instituts de formation par la mise en relation des instituts					X	5 000 000			5 000 000
Création d'un comité d'experts sur l'identification des besoins de formation de courte durée, de perfectionnement et des supports pédagogiques					X	15 000 000			15 000 000
Élaboration des modules de formations de courte durée retenues (R&D)							X	15 000 000	15 000 000
SOUS-TOTAL		225 000 000		220 000 000		230 000 000		245 000 000	920 000 000

Produit 1.4 : La CONFEJES a modernisé son fonctionnement en vue d'accroître son efficacité, son efficience et son rayonnement. Budget de 450 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Actualisation du site Internet, communication	X	20 000 000	X	15 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	55 000 000
Révision des outils de gestion, de suivi et d'évaluation des actions CONFEJES	X	5 000 000							5 000 000
Réactualisation et/ou production de guides de référence de la CONFEJES	X	10 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	25 000 000
Participation de la CONFEJES à des événements d'envergure dans les secteurs JSL	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	40 000 000
Recherche de partenaires et signature et/ou réactualisation des conventions	X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	20 000 000
Intégration d'une clause « genre » dans les conventions	X	0	X	0	X	0	X	0	0
Suivi des conventions et mise en œuvre d'actions menées à l'intérieur des conventions	X	30 000 000	X	40 000 000	X	50 000 000	X	50 000 000	170 000 000
Production d'un inventaire des organisations et fondations (ONGI) dans les domaines JSL	X	5 000 000							5 000 000
Actions favorisant la promotion du français et des valeurs de la Francophonie dans les domaines JSL	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	80 000 000
Évaluations annuelles, de mi-parcours et de fin de programmation	X	5 000 000	X	20 000 000	X	5 000 000	X	20 000 000	50 000 000
SOUS-TOTAL		110 000 000		115 000 000		105 000 000		120 000 000	450 000 000
TOTAL DU PROGRAMME I		520 000 000		510 000 000		510 000 000		540 000 000	2 080 000 000

2. Programme II – Budget : 2 020 000 000 FCFA (3 080 000 € / 4 787 000 \$ CAN)

**Produit 2.1 : Des dispositifs sont mis en œuvre pour l’insertion professionnelle et économique des jeunes dans les États et gouvernements membres et notamment dans les États fragiles et en sortie de crise.
Budget de 1 250 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.**

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Gestion du FIJ	X	230 000 000		230 000 000	X	230 000 000	X	230 000 000	920 000 000
Appui à la recherche de partenariats techniques et financiers au plan national dans le financement des projets : contexte et élaboration d'une stratégie	X	10 000 000	X	10 000 000					20 000 000
Réunion annuelle du CTSO du FIJ	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	80 000 000
Perfectionnement en entrepreneuriat pour les coordonnateurs nationaux, encadreurs et membres du CTSO du FIJ	X	40 000 000	X	40 000 000	X	40 000 000	X	40 000 000	160 000 000
Formation à la fabrication de matériel sportif	X	15 000 000	X	15 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	40 000 000
Appui financier à l'organisation de salons d'exposition-vente et concours nationaux des bénéficiaires du FIJ			X	10 000 000			X	10 000 000	20 000 000
Concours international « Meilleure entreprise »	X	5 000 000			X	5 000 000			10 000 000
SOUS-TOTAL		320 000 000		325 000 000		300 000 000		305 000 000	1 250 000 000

Produit 2.2 : Les associations et les centres de jeunes ont accru leurs capacités en matière de gestion des infrastructures, de prévention des comportements déviants, de promotion de la citoyenneté et de la culture de la paix. Budget de 370 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Groupe d'étude sur la révision de la formation de formateurs en gestion des infrastructures de jeunesse / Elaboration d'un module	X	10 000 000							10 000 000
Formation de formateurs en gestion des infrastructures de jeunesse, d'associations et de centres de jeunes en vue de la création de guichets uniques	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Formation de formateurs en animation et en gestion des activités en vue de promouvoir la culture de la paix et la citoyenneté : volontariat/bénévolat, citoyenneté/civisme, leadership, écoute active, promotion de saines habitudes de vie	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Formation de formateurs en matière de lutte contre la violence et l'exclusion (Action GTCF)	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Formation de formateurs en matière de lutte contre les pratiques addictives	X	30 000 000	X	30 000 000	X	30 000 000	X	30 000 000	120 000 000
Appui aux projets de valorisation de saines valeurs communautaires	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
SOUS-TOTAL		100 000 000		90 000 000		90 000 000		90 000 000	370 000 000

Produit 2.3 : Les partenaires mobilisent des ressources pour la promotion de la paix, de la démocratie et des droits humains. Budget de 215 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Groupe d'études visant l'identification d'activités de promotion de la paix dans les États en difficulté	X	15 000 000							15 000 000
Actions de mobilisation de partenaires et de financement à la réalisation de projets à haute teneur de promotion de la paix et de la citoyenneté	X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	20 000 000
Appui à l'organisation d'événements de masse « jeunesse et loisir » à haute teneur de promotion de la paix et de la citoyenneté	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Formation en entrepreneuriat spécifique aux besoins des États fragiles ou en sortie de crise	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Formation de formateurs en animation d'activités en vue de la reconstruction de la culture de la paix et d'une citoyenneté adaptée au contexte du pays ou de la région concernée	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
SOUS-TOTAL		65 000 000		50 000 000		50 000 000		50 000 000	215 000 000

Produit 2.4 : Des jeunes leaders sont identifiés, organisés en réseaux et leurs capacités de leadership sont renforcées. Budget de 185 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Groupe d'études sur les besoins mutualisés de renforcement des capacités des jeunes leaders			X	15 000 000					15 000 000
Élaboration d'un plan d'action en matière de la lutte contre l'émigration clandestine	X	10 000 000							10 000 000
Formation des jeunes leaders au thème des migrations	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	80 000 000
Identification, détection et formation d'acteurs dans les domaines de la jeunesse			X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	15 000 000
Activité de promotion de la représentation des jeunes leaders dans les instances de prise de décision			X	5 000 000	X	5 000 000	X	5 000 000	15 000 000
Appui technique et financier aux réseaux thématiques de leaders de jeunes	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	40 000 000
Action de promotion de modélisation des jeunes leaders dans la communauté					X	5 000 000	X	5 000 000	10 000 000
SOUS-TOTAL		40 000 000		55 000 000		45 000 000		45 000 000	185 000 000
TOTAL PROGRAMME II		525 000 000		520 000 000		485 000 000		490 000 000	2 020 000 000

3. Programme III – Budget : 3 115 000 000 FCFA (4 750 000 € / 7 380 000 \$ CAN)

Produit 3.1 : Les États et gouvernements membres en partenariat avec les collectivités territoriales mettent en place des dispositifs favorisant le sport de proximité comme moteur de développement et de promotion de la paix. Budget de 1 200 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Identification, détection et formation d'acteurs dans les domaines du sport et des loisirs			X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	30 000 000
Montage du module et formation de formateurs en gestion des infrastructures	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Appui à l'organisation de rencontres sportives de masse			X	15 000 000			X	15 000 000	30 000 000
SOUS-TOTAL		15 000 000		40 000 000		25 000 000		40 000 000	1 200 000 000

Produit 3.2 : Appui à la structuration de l'organisation du sport à la base tout en favorisant le sport féminin et l'accès au sport aux personnes handicapées. Budget de 290 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Formation en administration du sport des cadres administratifs des associations sportives			X	15 000 000			X	15 000 000	30 000 000
Formation et perfectionnement des femmes encadreur sportifs (2 sessions/an)	X	35 000 000	X	35 000 000	X	35 000 000	X	35 000 000	140 000 000
Réunion de la cellule de réflexion sur le sport pour personnes handicapées	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
Perfectionnement des encadreur de structures de sports pour personnes handicapées	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	60 000 000
SOUS-TOTAL		65 000 000		80 000 000		65 000 000		80 000 000	290 000 000

Produit 3.3 : Les dispositifs favorisant l'appui à l'élite des jeunes sportifs sont renforcés en vue de l'accès au sport de haut niveau. Budget de 2 540 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Appui technique et financier aux Fédérations nationales et Ministères en vue de la détection des jeunes espoirs	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	80 000 000
Sessions de renforcement des capacités des bénéficiaires des ATN	X	100 000 000	X	100 000 000	X	100 000 000	X	100 000 000	400 000 000
Appui technique et financier pour les stages de Clubs CONFEJES	X	130 000 000	X	130 000 000	X	130 000 000	X	130 000 000	520 000 000
Gestion des bourses FFPO	X	350 000 000	X	350 000 000	X	350 000 000	X	350 000 000	1 400 000 000
Camps d'entraînement aux compétitions sportives d'importance	X	20 000 000	X	40 000 000	X	40 000 000	X	40 000 000	140 000 000
SOUS-TOTAL		620 000 000		640 000 000		640 000 000		640 000 000	2 540 000 000

Produit 3.4 : Des mesures favorisant l'amélioration de l'environnement sportif sont mises en place. Budget de 165 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Réunion de la commission consultative sur la lutte contre le dopage	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	40 000 000
Production de dépliants d'information et de sensibilisation à la lutte contre le dopage	X	5 000 000							5 000 000
Poursuite de la recherche sur les plantes médicinales. Bourses de recherche	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	X	10 000 000	40 000 000
Formation de formateurs des responsables nationaux de lutte contre le dopage (2 sessions)	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	X	20 000 000	80 000 000
SOUS-TOTAL		45 000 000		40 000 000		40 000 000		40 000 000	165 000 000
TOTAL PROGRAMME III		745 000 000		800 000 000		770 000 000		800 000 000	3 115 000 000

4. Axe transversal – Budget : 170 000 000 FCFA (259 000 € / 403 000 \$ CAN)

**Effet : La CONFEJES et les États membres ont mis en oeuvre des stratégies favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.
Budget de 170 000 000 FCFA pour la période 2009-2012.**

ACTIVITES	2009		2010		2011		2012		
Réunion consultative du GTCF (élargie en 2009 et 2012 + bureau du GTCF + formations + action grand public)	X	60 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	60 000 000	150 000 000
Élaboration d'un plan d'actions GTCF-CONFEJES 2009-2012 et d'arrimage à la politique genre de l'OIF	X	10 000 000							10 000 000
Étude sur l'évaluation de la situation du personnel féminin cadre dans les Ministères	X	10 000 000							10 000 000
SOUS-TOTAL		80 000 000		15 000 000		15 000 000		60 000 000	170 000 000

5. Récapitulatif des budgets : 7 385 000 000 FCFA (11 260 000 € / 17 500 000 \$ CAN)

Budget selon les programmes et l'axe transversal.									
	2009		2010		2011		2012		
Programme I : Actions stratégiques du Secrétariat général	X	520 000 000	X	510 000 000	X	510 000 000	X	540 000 000	2 080 000 000
Programme II : Jeunesse	X	525 000 000	X	520 000 000	X	485 000 000	X	490 000 000	2 020 000 000
Programme III : Sport	X	745 000 000	X	800 000 000	X	770 000 000	X	800 000 000	3 115 000 000
Axe transversal : Egalité femmes-hommes	X	80 000 000	X	15 000 000	X	15 000 000	X	60 000 000	170 000 000
GRAND TOTAL		1 870 000 000		1 845 000 000		1 780 000 000		1 890 000 000	7 385 000 000

1. Cadre logique CONFEJES 2009-2012

RESUME	RESULTATS	INDICATEURS	HYPOTHESES-RISQUES
IMPACT			
Appuyer les États membres de la CONFEJES à faire des secteurs JS des moteurs de développement socio-économique, de promotion des droits humains, de la paix et de la langue française ainsi que des outils de promotion sociale et de rayonnement de la Francophonie.	La JS des États et gouvernements membres de la CONFEJES contribuent activement à la promotion du français, au développement socio-économique des États et gouvernements membres, à la mobilisation sociale, à la promotion des droits humains et à la consolidation de la paix.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'États membres qui ont mis en place des CNJ ; Nb d'États membres qui ont associé les jeunes (garçons et filles) dans la mise en œuvre des politiques nationales ; Degré de prise en compte du français dans les événements sportifs, fora et conventions ; Nb de médailles des athlètes francophones dans les compétitions internationales ; Nb d'événements sportifs organisés dans les États membres avec l'appui de la CONFEJES et ayant trait à la mobilisation sociale et à la PDDH. 	La mise en œuvre des politiques nationales en matière de JSL est effective en collaboration avec tous les acteurs impliqués.
EFFETS			
Programme I : Contribuer à la promotion des idéaux de la Francophonie tout en assurant le rayonnement de la CONFEJES au sein de l'OIF et auprès des autres partenaires clés.	Le rayonnement de la CONFEJES au sein de la Francophonie et auprès des autres partenaires clés favorise la prise en compte de la JS dans les engagements nationaux et internationaux.	Nb d'actions ou d'événements réalisés en partenariat avec des organisations de la Francophonie.	Les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris (2005) dont l'alignement et l'harmonisation sont respectés par les partenaires.
Programme II : Valoriser le potentiel Jeunesse au sein des processus de développement des États membres.	Les États membres valorisent le potentiel Jeunesse par des actions de développement auxquelles participent les jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'implication des jeunes des États et membres dans les instances de prise de décision au niveau national, régional et local ; Niveau d'implication des jeunes dans la mise en œuvre des politiques publiques. 	Il existe une réelle volonté politique de valoriser le potentiel Jeunesse qui est perçu comme une solution au développement.
Programme III : • Promouvoir la solidarité francophone, le français « langue du sport » et la recherche scientifique francophone ;	<ul style="list-style-type: none"> Effet 1 : La promotion de la solidarité francophone, du français « langue du sport » est renforcée et une recherche scientifique francophone émerge. 	<ul style="list-style-type: none"> Nature des actions de promotion et d'accompagnement des Jeux de la Francophonie ; Nature des actions de soutien à l'usage du français aux Jeux Olympiques ; Nature des actions de suivi du Forum des élus francophones du Mouvement sportif ; Nb de documents pédagogiques et techniques sportifs publiés et diffusés ; Nature des actions de partenariat favorisant la recherche scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> L'accès à l'information sportive en français est facilité ; Un effort de numérisation de l'information sportive est réalisé ; Une fonction de veille est assurée par les plus hautes autorités de la Francophonie quant à l'utilisation du français dans les événements sportifs.

<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès, la qualité et la gestion du sport (du sport de proximité au sport de haut niveau). 	<ul style="list-style-type: none"> • Effet 2 : Les États membres ont mis en œuvre les stratégies favorisant l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du sport (du sport de proximité au sport de haut niveau). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des stratégies favorisant l'accessibilité mises en place ; • Nature des stratégies favorisant l'amélioration de la qualité mises en place (encadrement) ; • Nature des mesures favorisant l'amélioration de la gestion mises en place (formation des gestionnaires de centres). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies sont cohérentes et articulées. • Les infrastructures sont équitablement réparties et la promotion est basée sur le mérite.
<p>Axe transversal : Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de compétences.</p>	<p>La CONFEJES et les États membres ont mis en œuvre des stratégies favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de la JSL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation et niveau de responsabilité des femmes et des hommes au sein du SG, des relais institutionnels de la CONFEJES et des États membres ; • Taux de participation des femmes et des hommes dans les actions de la CONFEJES ; • Degré de mise en œuvre du principe d'égalité femmes-hommes dans les politiques nationales ; • Renforcement et reconnaissance du rôle du GTCF au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique traduite par des mesures concrètes en faveur de l'égalité femmes-hommes ; • Des mesures incitatives favorisant l'égalité sont mises en place au sein du Mouvement sportif et des mouvements de jeunesse.

PRODUITS

ACTIONS STRATEGIQUES DU SECRETARIAT GENERAL

<p>Favoriser la synergie dans le secteur de la JSL.</p>	<p>Des actions stratégiques de la CONFEJES auprès des États, des institutions de la Francophonie et d'autres institutions internationales favorisent une synergie dans le secteur de la JSL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'États membres impliqués dans les actions de la CONFEJES ; • Nb et nature des ententes de partenariats avec les institutions de la Francophonie et les institutions internationales ; • Nature de la contribution de la CONFEJES dans les réunions et fora internationaux ; • Nb et types d'actions réalisées en synergie avec d'autres partenaires. 	<p>Les conventions de partenariat sont établies et mises en œuvre effectivement.</p>
<p>Appuyer l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des politiques nationales.</p>	<p>Les États membres ont élaboré, adopté et mis en œuvre leurs politiques publiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'États membres qui ont élaboré leur politique ; • Nb d'États qui ont adopté leur politique ; • Nb d'États membres qui ont mis en œuvre leur politique. 	<p>Les États membres ont acquis les compétences pour mettre en œuvre leurs politiques nationales et plans de développement locaux.</p>
<p>Appuyer l'adoption et la mise en œuvre du système LMD par les instituts de formation des cadres.</p>	<p>Les instituts de formation des cadres JSL ont adopté le système LMD et offrent des programmes adaptés aux besoins des États membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de ministères qui s'impliquent dans le renforcement des capacités des ressources humaines et de la formation des cadres ; • Nb d'instituts qui ont adopté et mis en œuvre le système LMD ; • Nb d'instituts dotés d'un plan d'établissement en harmonie avec les politiques nationales ; • Nb de diplômés (hommes + femmes) par discipline ; • Nb de diplômés réintégrés dans leurs ministères à des fonctions supérieures. 	<p>La collaboration entre les différentes tutelles : Ministère JS, Ministère de l'Emploi, Ministère en Charge de l'Enseignement Supérieur est effective.</p>

Moderniser le fonctionnement de la CONFEJES.	La CONFEJES a modernisé son fonctionnement en vue d'accroître son efficacité, son efficience et son rayonnement.	La CONFEJES a modernisé son fonctionnement en vue d'accroître son efficacité, son efficience et son rayonnement.	L'appropriation des nouveaux outils par les partenaires institutionnels et les partenaires techniques et financiers de la CONFEJES est effective.
JEUNESSE			
Favoriser l'insertion professionnelle et économique des jeunes dans les États et gouvernements membres et notamment dans les États fragiles et/ou en sortie de crise.	Des dispositifs (FIJ et autres) sont mis en œuvre pour l'insertion professionnelle et économique des jeunes dans les États membres et notamment dans les États fragiles et/ou en sortie de crise.	<ul style="list-style-type: none"> • Nb et nature des projets (FIJ et autres) approuvés et mis en œuvre par pays ; • Nb et sexe des bénéficiaires du FIJ ; • Nb de formations dispensées (coordonnateurs et encadreurs) ; • Nature des mesures d'accompagnement (salons, etc.). 	Une volonté politique effective des États membres à : Tenir les engagements pris dans les cadres des politiques nationales ; S'acquitter de leurs obligations financières vis-à-vis de la CONFEJES ; Mobiliser des ressources financières auprès de partenaires.
Accroître les capacités des associations et des CNJ en matière de gestion des infrastructures, de prévention des comportements déviants et de promotion de la citoyenneté et de la paix.	Les associations et les CNJ ont accru leurs capacités en matière de gestion des infrastructures, de prévention des comportements déviants et de promotion de la citoyenneté et de la paix.	<ul style="list-style-type: none"> • Nb et nature des formations des cadres des associations et des membres des CNJ ; • Nb et nature des appuis aux projets des associations et des centres (organisation d'événements, etc.) ; • Nb et sexe des bénéficiaires des formations et des projets. 	Le potentiel des jeunes en tant qu'agents de changement est reconnu et utilisé au niveau des collectivités territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement.
Mobiliser des ressources pour la PDDH.	Les partenaires mobilisent des ressources pour la PDDH.	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de partenaires qui ont mis en œuvre des projets PDDH ; • Nature et nombre des activités de promotion PDDH réalisées ; • Nb et sexe des bénéficiaires par pays. 	Une coopération interministérielle est active.
Identifier des jeunes leaders, appuyer la création de réseaux et renforcer leurs capacités de leadership.	Des jeunes leaders sont identifiés, organisés en réseaux et leurs capacités de leadership sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de jeunes leaders (garçons + filles) identifiés par pays ; • Types d'appuis apportés aux réseaux thématiques ; • Nb et nature des formations reçues. 	
SPORT			
Mettre en place des dispositifs favorisant le sport de proximité comme moteur de développement et de promotion de la paix.	Les États membres en partenariat avec les collectivités territoriales mettent en place des dispositifs favorisant le sport de proximité comme moteur de développement et de promotion de la paix.	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des actions de partenariats pour la mise en œuvre d'actions sportives en faveur de la consolidation de la paix ; • Nb d'États membres ayant bénéficié des actions. 	Les États membres associent et travaillent en étroite collaboration avec les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique nationale de sport (notamment le sport de proximité).

<p>Favoriser l'intégration du sport dans les programmes scolaires et l'accès au sport de proximité en tenant compte des femmes ainsi que des personnes handicapées.</p>	<p>Des mesures sont prises pour favoriser le sport dans les programmes scolaires et favoriser l'accès au sport à tous en tenant compte des femmes et des personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'action favorisant l'accès aux activités sportives de proximité intégrant les personnes handicapées est élaboré ; • Un plan d'action favorisant l'accès aux activités sportives aux femmes est élaboré ; • Un plan d'action favorisant la promotion du sport scolaire est élaboré ; • Un plan d'action sur la structuration du sport à la base est élaboré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le transfert de compétences entre les ministères, les collectivités territoriales et les associations sportives nationales est effective par la mise à disposition des capacités et des moyens humains, matériels et financiers ; • L'encadrement du sport féminin est valorisé ; • L'accès aux infrastructures sportives est facilité à l'attention des populations, incluant les femmes et les personnes handicapées.
<p>Appuyer la structuration de l'organisation sportive et de la vie associative en favorisant l'accès de jeunes sportifs à l'élite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des appuis à la structuration de l'organisation sportive et à la vie associative favorisent l'appui à l'élite de jeunes sportifs en vue de l'accès au sport de haut niveau ; • Des camps d'entraînement préparatoires aux compétitions internationales sont organisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb des ATN et caractéristiques des bénéficiaires (hommes + femmes) ; • Nb de Clubs CONFJES mis en place dans les pays et caractéristiques des bénéficiaires (hommes + femmes) ; • Nb de pôles régionaux mis en place ; • Nb de bourses FFPO et caractéristiques des bénéficiaires (pays, profil, sexe) ; • Nature des appuis apportés aux athlètes de haut niveau et caractéristiques des bénéficiaires (pays, profil, sexe) ; • Nature des appuis à la détection et à la préformation des jeunes talents ; • Nature des actions de formation des cadres, et caractéristiques des bénéficiaires (pays, sexe, clientèles spécifiques) ; • Nb d'associations sportives créées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes sportifs repérés sont encadrés dans des clubs ; • Les Fédérations sportives nationales créent des centres nationaux d'encadrement des jeunes espoirs ; • Les pôles régionaux sont mis en place ; • Une meilleure implication de la CAA qui est partie prenante du processus ; • Les Fédérations internationales identifient les jeunes et signent des conventions de partenariat ; • Les partenaires techniques et financiers appuient la CONFJES dans ses actions de développement.
<p>Mettre en place des mesures favorisant l'amélioration de l'environnement sportif.</p>	<p>Des mesures favorisant l'amélioration de l'environnement sportif sont mises en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'États membres ayant ratifié la convention internationale de l'UNESCO sur la lutte contre le dopage ; • Nature des appuis à la mise en œuvre de la convention avec l'AMA ; • Nature des actions de formations développées. 	<p>Les comités nationaux antidopage s'impliquent dans le processus de lutte contre le dopage.</p>

2. Définition des concepts

Gestion axée sur les résultats : approche cyclique de gestion qui considère à la fois la stratégie, les personnes, les processus et les mesures, de manière à améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité.

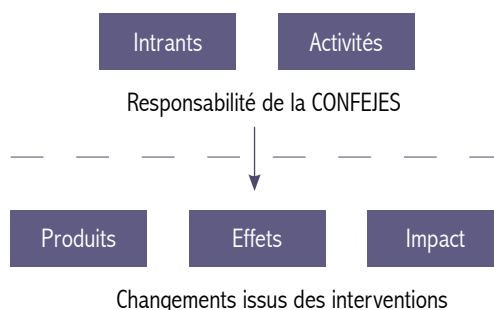
La GAR est essentielle pour permettre à l'organisation de démontrer et d'améliorer l'impact, la performance et l'efficacité des activités de la CONFEJES. Elle permet d'harmoniser les programmes de la CONFEJES et son approche de gestion avec celles des autres agences internationales, et en particulier celles de la Francophonie, et de définir sa contribution aux grands objectifs internationaux. Elle permet aussi de développer une approche de la mise en œuvre du programme fondée sur l'apprentissage et le retour d'information. Ainsi, il devient possible de faire un meilleur usage du temps des professionnels et des ressources financières de la CONFEJES.

Par GAR, on entend :

- La définition de résultats escomptés réalistes, fondés sur les analyses appropriées ;
- L'identification précise des bénéficiaires des programmes et l'élaboration de programmes qui répondent à leurs besoins ;
- Le suivi, à partir d'indicateurs appropriés, des progrès en fonction des résultats et des ressources utilisées ;
- L'identification et la gestion des risques, tout en tenant compte des résultats escomptés et des ressources requises ;
- L'accroissement des connaissances en tirant des leçons de l'expérience et en les intégrant au processus de décisions ;
- L'établissement de rapports sur les résultats obtenus et les ressources utilisées.

Résultat : Un résultat est un changement d'état descriptible ou mesurable qui découle d'une relation de cause à effet. C'est un changement que l'on peut observer, décrire et mesurer et dont on peut identifier la cause.

Chaîne des résultats : C'est un ensemble de résultats obtenus dans le temps et liés les uns aux autres dans une relation de cause à effet.



Intrants : Les intrants sont les ressources financières, humaines, matérielles et documentaires utilisées pour produire des extrants, à l'aide d'activités, et atteindre des résultats.

Activités : Ce sont les activités entreprises ou le travail mené en vue de produire des extrants (ou produits). L'activité mobilise les ressources.

Extrants ou Produits : Ce sont les services rendus (projets) de la CONFEJES aux clientèles cibles.

Effets : Les effets sont les changements escomptés démontrant l'appropriation par les bénéficiaires des services livrés.

Impact (résultat stratégique) : C'est le résultat stratégique escompté grâce à l'atteinte des effets conjugués du programme de la CONFEJES, de l'appropriation par les pays et grâce aux appuis des partenaires.

Indicateur : Un indicateur est un moyen de mesurer les résultats obtenus par rapport aux résultats prévus, sur le plan de la qualité et de la quantité. Les indicateurs permettent de démontrer qu'un résultat a été atteint ou est en voie de réalisation.

Résultats à court terme : C'est un changement directement attribuable aux extrants.

Ce sont des résultats à court terme qui se manifestent généralement par une amélioration de la sensibilisation/ connaissance dans un domaine ou de l'accès des bénéficiaires à un service.

Résultats à moyen terme : C'est un changement auquel on s'attend logiquement une fois que l'on a atteint un ou des résultats immédiats (court terme).

Ce sont des résultats à moyen terme qui sont habituellement atteints à la fin d'un projet ou programme et apparaissent généralement sous la forme d'un changement de comportements ou de pratiques chez les bénéficiaires.

Résultats à long terme : C'est le plus haut niveau de résultat qui peut être raisonnablement attribué à une organisation, une politique, un programme ou une initiative d'une manière déterminante et qui est la conséquence d'un ou de plusieurs résultats intermédiaires. Le résultat ultime représente généralement la raison d'être d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative et prend la forme d'un changement d'état durable chez les bénéficiaires.

Sources :

- ACDI, La gestion axée sur les résultats - Énoncé de principes, Ottawa, Canada, 2008.
- CAC International, Montréal, Canada, 2007.



CONFÉJES

Rue Parchappe x Rue Salva

BP 3314 Dakar

SENEGAL

Téléphone : (+221) 33 849 56 42

Télocopie : (+221) 33 823 79 44

secretariat.general@confejes.org

www.confejes.org